

Administration, législation et politique maritime en France de 1932 à 1960

Type de contenu : Texte

Titre(s) : Administration, législation et politique maritime en France de 1932 à 1960 : du "Normandie" au "France" / Marie-Pierre Delaban ; sous la direction de Jean Bastier

Auteur(s) : Delaban, Marie-Pierre

Adresse bibliographique : [S. l.] : [s. n.], 1999

Description matérielle : 4 vol. (795 f.) : ill. ; 30 cm

Note(s) : Français

Non édité. Verso des feuillets blanc

Note sur les bibliographies et les index : Bibliogr. p. 758-785

Note de thèses et écrits académiques : Thèse de doctorat : Droit : Toulouse 1 : 1999

Résumé ou extrait : La France peut s'enorgueillir d'avoir fait flotter son pavillon sur deux des plus grands et des plus beaux navires jamais construits : le Normandie et le France, lancés respectivement en 1932 et 1960. Ces unités ne peuvent cependant, à elles seules, caractériser la grandeur de sa politique maritime au cours de cette période. En effet, pour la marine marchande et la construction navale, l'histoire des années 1932 à 1960 est aussi celle d'une crise à l'autre. Durement frappées par la grande dépression de 1929, les lois sociales de 1936, puis par les destructions de la seconde Guerre Mondiale, elles affrontèrent ensuite les profondes mutations de la décennie 1950-1960 marquée par la reconstruction, la décolonisation et l'émergence de nouveaux concurrents. Dans ce contexte si riche et si particulier, l'interventionnisme étatique en matière maritime se modifia dans ses buts et dans ses modalités. Impératifs de prestige, de défense nationale et héritage colonial furent les arguments déterminants de l'élaboration d'une législation protectrice, longtemps basée sur l'octroi de privilèges, de primes et de subventions postales, avant d'évoluer, sous l'effet des nouvelles orientations de l'activité administrative, vers la formule de l'économie mixte et du statut unifié. L'étude du cadre juridique des rapports entre l'état et les industries maritimes montre ainsi la survivance d'une conception où le caractère de service public de la flotte de commerce prenait le pas sur les aspects économique